



CC du Grand Langres (Siren : 200072999)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Langres
Arrondissement	Langres
Département	Haute-Marne
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	27/12/2016
Date d'effet	01/01/2017

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Jacky MAUGRAS

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	Bâtiment 21
Numéro et libellé dans la voie	27 Place d'Armes Commandant Chauchard
Distribution spéciale	CS 70127
Code postal - Ville	52206 LANGRES CEDEX
Téléphone	03 25 87 77 77
Fax	
Courriel	secretariat@grand-langres.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	21 452
-----------------------------	--------

Densité moyenne 30,63

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 54

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
52	Andilly-en-Bassigny (215204090)	107
52	Avrecourt (200031318)	111
52	Bannes (215204108)	374
52	Beauchemin (215204272)	116
52	Bonnecourt (215204082)	145
52	Bourg (215200429)	162
52	Buxières-lès-Clefmont (215200585)	28
52	Celles-en-Bassigny (215200619)	72
52	Champigny-lès-Langres (215200718)	417
52	Changey (215204066)	299
52	Chanoy (215200734)	125
52	Charmes (215204041)	152
52	Chatenay-Mâcheron (215200791)	98
52	Chatenay-Vaudin (215204074)	49
52	Chauffourt (215200825)	188
52	Choiseul (215200882)	81
52	Clefmont (215200932)	162
52	Courcelles-en-Montagne (215201047)	94
52	Daillecourt (215201138)	72
52	Dammartin-sur-Meuse (215201146)	203
52	Dampierre (215204033)	391
52	Faverolles (215201401)	100
52	Frécourt (215204025)	96
52	Humes-Jorquenay (215201765)	597
52	Is-en-Bassigny (215201781)	557
52	Langres (215201922)	8 096
52	Lavernoy (215201971)	75
52	Lavilleneuve (215201997)	59
52	Lecey (215204058)	198
52	Marac (215202219)	220
52	Marcilly-en-Bassigny (215202243)	229
52	Mardor (215202250)	59
52	Neuilly-l'Évêque (215202490)	591
52	Noidant-le-Rocheux (215202540)	158
52	Noyers (215202573)	96
52	Orbigny-au-Mont (215202607)	139
52	Orbigny-au-Val (215204132)	106
52	Ormancey (215202631)	77
52	Peigney (215202755)	396
52	Perrancey-les-Vieux-Moulins (215202763)	300

52	Perrusse (215202789)	30
52	Plesnoy (215204264)	117
52	Poiseul (215204017)	73
52	Rançonnières (215202961)	123
52	Rangecourt (215202979)	63
52	Rolampont (215203100)	1 408
52	Saint-Ciergues (215203225)	182
52	Saint-Martin-lès-Langres (215203266)	107
52	Saint-Maurice (215203274)	131
52	Saints-Geosmes (200059277)	1 127
52	Sarrey (215203324)	388
52	Saulxures (200031334)	134
52	Val-de-Meuse (215202409)	1 864
52	Voisines (215203902)	110

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 25

Compétences exercées par le groupement
<p>Environnement et cadre de vie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assainissement non collectif <i>3.3.1 Service Public d'Assainissement Non Collectif La Communauté de Communes est compétente en matière de : contrôle de la conception et de la réalisation des nouvelles installations, contrôle et le bon fonctionnement des installations existantes.</i></li> <li>- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés</li> <li>- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</li> <li>- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau</li> <li>- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer</li> <li>- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines</li> </ul>
<p>Sanitaires et social</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Action sociale <i>3.2.3 Action Sociale d'intérêt communautaire Accompagnement des personnes âgées : La CC est compétente pour la création et la gestion d'un service de portage de repas à domicile.</i></li> <li>- Crèche, Relais assistance maternelle, aide à la petite enfance <i>Petite enfance : La communauté de communes est compétente en matière de Relais d'Assistants Maternelle (RAM). Elle est également compétente pour la création et la gestion des crèches et micro-crèches.</i></li> <li>- Maisons de santé pluridisciplinaires <i>Santé : La CC est compétente en matière de construction, entretien et fonctionnement de maisons médicales.</i></li> </ul>
<p>Développement et aménagement économique</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; <i>politique locale du Commerce et soutien aux activités commerciales</i></li> <li>- développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT; - création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; - politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; - promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.</li> </ul>

Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire <i>3.2.2 Construction, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire,</i>
- Activités péri-scolaires <i>La communauté de communes est compétente en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements périscolaires. Jeunesse : La communauté de communes est compétente en matière de construction, entretien et fonctionnement d'équipements extra scolaires à Langres et Val de Meuse. crée et gère des Centres d'animation et les Centres de Loisirs Sans Hébergement d'intérêt communautaire. Elle est habilitée à gérer le contrat Enfance et Jeunesse.</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)
- Schéma de secteur
- Plans locaux d'urbanisme <i>1. Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : La Communauté de Communes est compétente en matière de : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur plan local d'urbanisme document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale ;</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)
- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports
- Transport scolaire <i>Transport scolaire sur le périmètre de l'ex-CC du Bassigny jusqu'au 09/07/2019. Arrêté n° 3248 du 21/12/2018</i>
Voirie
- Création, aménagement, entretien de la voirie <i>EXTENSION A L'ENSEMBLE DES COMMUNES 3.3.2 Balayage des rues : La communauté de communes organise le balayage des rues des communes, en agglomération, dans la limite de 3 passages par an. Tout balayage supplémentaire est facturé à la commune selon la grille tarifaire approuvée par le conseil communautaire. La ville de Langres compte tenu de ses spécificités bénéficie de 113 km de linéaire de trottoirs balayés trois fois par an.</i>
Développement touristique
- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme <i>Équipements touristiques : Construction, entretien et fonctionnement d'une aire de camping-cars à Langres.</i>
Logement et habitat
- Politique du logement non social <i>3.2.1 Politique du logement et du cadre de vie,</i>
- Politique du logement social
Autres
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>3. Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage,</i>
- Création et gestion des maisons de services au public <i>3.2.4 Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
52	SM du bassin de la Marne et de ses affluents (200073005)	SM fermé	145 370
52	SM des six rivières (200096907)	SM fermé	35 147

52	PETR du Pays de Langres (200060754)	SM fermé	45 185
52	SM à vocation scolaire de la région de Clefmont (255200081)	SM fermé	953
52	SIVOM du collège de Bourmont (200091734)	SM fermé	6 825
52	Syndicat départemental d'énergie et des déchets 52 (200055614)	SM fermé	197 649
21	Syndicat Vingeanne Bèze Albane (200095339)	SM fermé	33 195
52	SM de la Vallée de la Meuse et de ses affluents (255201477)	SM fermé	9 154

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2024 - millésimée 2021)